



S' KRÜTTBLÄTT



N°40 mai 2020

Bulletin de la Commune Nouvelle

PORTE DU RIED

Un contexte de crise sanitaire inédite et un retour à la normale "très progressif",
après le 11 mai 2020, date de départ du déconfinement...

Rappel

L'installation des conseils municipaux, définitivement élus à l'issue du premier tour des élections municipales du 15 mars 2020, a été reportée

Afin d'assurer la continuité et la bonne marche de l'action communale, la loi "Urgence Covid" du 23 mars 2020 prolonge les mandats municipaux et communautaires des conseils municipaux sortants, jusqu'à l'entrée en fonction des conseillers municipaux nouvellement élus, qui interviendra au plus tard en juin ; la date sera déterminée par décret sur le fondement d'un rapport remis le 23 mai 2020, dernier délai, par le Parlement au Gouvernement après avis du conseil national scientifique.

Afin de permettre la prise de décision rapide durant la période d'état d'urgence sanitaire, l'ordonnance du 1er avril 2020 renforce les pouvoirs du Maire qui devra rendre les élus sortants et les futurs conseillers municipaux destinataires des décisions prises.

A cet égard, j'associe étroitement et en permanence M. Christian Durr, Adjoint, en sa qualité de tête de la liste "En avant Porte du Ried" dont l'élection est acquise, à mes initiatives et décisions. Je souhaite d'ailleurs que la date d'installation de la nouvelle équipe soit la plus rapprochée possible, dès que la situation sanitaire le permettra ; cela ne devrait plus poser problème, puisque l'Etat prévoit l'ouverture des écoles maternelles et primaires à partir du 11 mai 2020 !

Les initiatives et décisions

- Présence des services municipaux

Pendant la période de confinement, la mairie reste fermée au public, sauf urgence absolue. Les agents administratifs tiennent une permanence téléphonique et gèrent le fonctionnement courant, le matin de 8h30 à 12h00. Une organisation similaire est mise en place pour le personnel technique.

A partir de la date de déconfinement, la mairie sera de nouveau ouverte au public, selon les horaires habituels. Le respect des gestes barrière, des mesures de protection et des distances de sécurité seront requis.

- **Demande de prorogation de la date d'échéance du remboursement du prêt relais pour le lotissement Oberfeld** à Riedwihr, auprès du Crédit Mutuel, compte tenu de l'arrêt des travaux de viabilisation dans le contexte de la crise sanitaire liée au Covid.

- **Demandes d'ouverture dérogatoire pour notre marché local** auprès du Préfet du Haut-Rhin.

- **Démarche solidaire envers nos aînés**, en cette période de pandémie du Coronavirus.

- **Versement anticipé des subventions 2020 aux associations communales**, d'un montant identique à celles de 2019, afin de permettre aux structures qui en ont besoin, vu la période actuelle difficile, de régler leurs frais fixes.

- Commémoration du 8 mai 1945

Selon la circulaire préfectorale du 24 avril, les maires sont autorisés à organiser un dépôt de gerbe au lieu habituel de la cérémonie, mais suivant un schéma très restrictif : cinq personnes au maximum, respect des gestes barrière et des mesures de distanciation, pas d'accès au public (ni la population, ni les associations d'anciens combattants ne sont conviées), seule mobilisation possible sur la base du volontariat, un ou deux porte-drapeaux.

Les célébrations du souvenir auront lieu le vendredi 8 mai à 11h30 à Holtzwihr et à 9h00 à Riedwihr (avec la participation de Wickerswihr) aux monuments aux morts respectifs. Les habitants sont priés de pavoiser fenêtres ou balcons.

- Masques grand public

Dans le cadre du déconfinement prévu le 11 mai 2020, le port de masques est obligatoire dans les transports en commun, les collèges et les lycées. Dans les autres cas, il est fortement recommandé.

Dans ces conditions, vous êtes invités à vous procurer des masques, dès à présent, au niveau des points de distribution : pharmacies, grandes surfaces, buralistes...

Pour sa part, la Commune, via Colmar Agglomération, a adhéré à l'opération pilotée par le Département du Haut-Rhin et l'Association des Maires du Haut-Rhin, visant à l'acquisition de masques en tissu lavable non sanitaire pour nos concitoyens. Ainsi Colmar Agglo a passé commande au Département pour deux masques/habitant pour l'ensemble des communes membres. Il était convenu que les masques seraient livrés pour le 11 mai, au départ du déconfinement. Malheureusement aux dernières nouvelles, les délais ne pourront pas être respectés ; dorénavant, la fourniture des premiers masques serait étalée jusqu'à début juin ! Le moment venu, la distribution sera assurée par les communes. Nous avons opté, quant à nous, pour une remise de ces masques à votre domicile.

Face à cette défection, nous nous devons d'être réactifs et d'anticiper. Aussi, dans l'urgence, avons-nous commandé des masques chirurgicaux auprès d'une société locale, Planète Flocage à Muntzenheim, afin de nous constituer une réserve de 4 000 masques disponibles le 11 mai. Ce stock, dans un souci de prévoyance, devra servir à équiper notre personnel communal (en plus des 20 visières déjà en notre possession), les personnes qui effectuent des missions d'intérêt communal et notre corps de sapeurs pompiers, ainsi qu'à dépanner les habitants les plus fragiles, les plus exposés et à risque, qui n'auraient pas réussi à se procurer des masques. Le cas échéant, il importerait de s'adresser à la mairie par téléphone ou par mail, à compter du 11 mai.

- Point de situation Groupe scolaire

Le Premier Ministre, dans son discours du 28 avril, a proposé "une réouverture très progressive des maternelles et de l'école élémentaire à compter du 11 mai, partout sur le territoire, et sur la base du volontariat".

Les maires du secteur se sont beaucoup concertés, ces derniers jours, sur cette question délicate et complexe de la réouverture de nos écoles, exprimant leurs inquiétudes, surtout dans le contexte difficile que nous connaissons, et au vu de nombreuses interrogations restées sans réponse.

J'ai également réuni mes adjoints, en présence de Mme la Directrice du Groupe scolaire Porte du Ried, qui nous a présenté les résultats du sondage effectué auprès des parents d'élèves ; 85 % de réponses. 98 % des parents sont satisfaits de la continuité pédagogique telle que proposée par les enseignants depuis le 9 mars ; 62 % des parents ne comptent pas mettre leur enfant à l'école, en cas de reprise le 11 mai.

Après avoir acté le constat par les parents concernés de la qualité de l'enseignement à distance et de leur volonté majoritaire de renoncer à scolariser leur enfant à partir du 11 mai,

Vu les nombreuses incertitudes et le flou pour la commune, ayant trait à la pandémie, au protocole sanitaire dont l'application nécessitera des moyens financiers et humains, à la mise en place de services tels la cantine, le transport scolaire...,

Vu les consultations effectuées, j'ai décidé de maintenir le Groupe scolaire Porte du Ried fermé jusqu'à nouvel ordre, sachant qu'une évaluation de la situation sera effectuée dans la semaine du 18 mai 2020, pour connaître la suite qui pourra être réservée à ce dossier.

D'ici là, l'Education nationale poursuivra la continuité pédagogique et l'enseignement à distance, qui sont appréciés.

Enfin, la Commune propose, en partenariat avec l'Ecole, la création d'une structure pour les parents qui sont dans l'obligation de reprendre leur travail et qui ont un besoin impérieux de garde. Toutes précisions utiles seront directement communiquées aux intéressés.

Les instructions ou directives des autorités étant assez mouvantes par les temps qui courent, je me permets de vous suggérer de consulter régulièrement les sites officiels de la Commune et de la Préfecture du Haut-Rhin.

Prenez soin de vous !

Bien cordialement.

Bernard Gerber
Maire de la Commune nouvelle Porte du Ried